

**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
SECRETARIAT  
P. O. Box 3243**

**ADDIS ABABA**

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE  
SECRETARIAT  
B. P. 3243**

**CONSEIL DES MINISTRES  
Quatorzième session ordinaire  
Addis-Abéba, février 1970**

**Original français  
CM/316**

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF  
SUR LES ACTIVITES DE L'OUA DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, SOCIAL,  
DES TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS**

-----



**CM0316**

**MICROFICHE**

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF  
SUR LES ACTIVITES DE L'OUA DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, SOCIAL,  
DES TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

1. Les activités économiques et sociales du Secrétariat général de l'OUA auraient trouvé leur meilleure présentation et leur résumé le plus complet dans le rapport comme dans les résolutions de la première session de la Commission économique et sociale. Cette Commission née de la fusion de l'ancienne Commission économique et sociale et de l'ancienne Commission des transports et communications devait, en effet, tenir sa première session ordinaire à Addis- Abéba du 19 au 24 janvier 1970. Si, malgré les efforts du Secrétariat général, le quorum des deux-tiers exigé pour la tenue de la session n'a pu être réuni une semaine avant la date prévue pour la séance d'ouverture, et si, à cause de cela, la réunion a dû être remise à une date ultérieure, il convient de noter, cependant, l'importance du travail préparatoire entrepris par le Secrétariat général en vue de mettre à la disposition des responsables africains de la vie économique et sociale, des documents de travail recouvrant les problèmes des différents secteurs d'activités qui sont du ressort de la Commission.

2. Ces documents de travail traitent de problèmes fondamentaux et d'urgente actualité comme la préparation de la Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, les modalités de la mise en oeuvre d'un système général des préférences tel que proposé par les pays de l'OCDE et la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement africain ; mais on trouve aussi dans la liste des documents, des rapports sur les problèmes permanents comme la coopération multinationale entre Etats africains,

l'unité syndicale, l'harmonisation des législations sociales et du travail en Afrique et l'assistance technique interafricaine. Dans l'ensemble, le Secrétariat général s'est efforcé, à travers ces documents, de faire le point des résultats acquis dans la lutte commune des Gouvernements et des peuples du continent, en vue de l'amélioration du bien-être économique et social. Mais en même temps, ces documents de travail soulignent les problèmes et les difficultés rencontrés au cours de l'expérience des années passées et présentent des suggestions visant à accroître l'efficacité et le rendement de la coopération interafricaine en matière économique et sociale en vue de l'accélération du développement de tous les peuples d'Afrique. Et, par-dessus tout, les suggestions qui forment les conclusions des différents rapports ont été présentées de façon à mettre en relief le rôle spécifique de l'OUA dans le domaine vital de la coopération économique et sociale, compte tenu de l'oeuvre qu'accomplissent diverses organisations internationales comme la CEA, l'UNCTAD, le BIT, etc, dont les "programmes pour l'Afrique" s'intègrent de mieux en mieux aux moyens essentiels de la lutte des Africains pour l'indépendance économique et le progrès social.

3. Telle est l'importance du travail préparatoire de cette session de la Commission économique et sociale de l'OUA que le Secrétaire général croit de son devoir d'inviter le Conseil des Ministres à étudier les modalités pratiques qui permettraient, avant la 15ème session ordinaire du Conseil des Ministres et la 7ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de réunir les responsables africains de la vie économique et sociale pour leur offrir enfin l'occasion d'étudier ces documents de travail. L'un des moyens les plus sûrs de garantir la tenue de cette réunion pourrait consister, pour le Conseil des Ministres, à arrêter, au cours de la présente session, la date précise de la réunion et à obtenir, dans la mesure du possible, l'accord de la majorité des pays membres quant à leur participation. En tout état de cause, il apparaît urgent de convoquer cette première session de la Commission économique et sociale afin de

redéfinir le rôle de l'OUA dans le domaine important du développement économique et social, d'arrêter des programmes minima pour les années à venir et de préciser, à la lumière de l'expérience acquise, les modalités de l'action de l'OUA en vue de l'accélération du développement coordonné du continent africain.

4. C'est un fait reconnu que les organisations internationales qui oeuvrent en Afrique et dont les activités (réunions, séminaires, conférences, etc) sont de plus en plus nombreuses, attendent de l'OUA qu'elle précise les programmes généraux visant à accroître la coopération entre les peuples du continent. Le Secrétariat général de l'OUA, pour ce faire, a besoin de tels programmes pour donner un meilleur sens à sa participation active aux multiples réunions auxquelles il est associé et où son assistance sous toutes les formes est requise.

5. De ces réunions internationales auxquelles le Secrétariat général de l'OUA a participé, il importe de noter quelques unes qui furent d'une importance particulière pour l'oeuvre générale de coopération poursuivie par les pays africains dans le domaine du développement économique et social. La réunion préliminaire organisée par la CEA et l'OUA en vue d'harmoniser les points de vue africains au cours de la neuvième session ordinaire du Conseil du Commerce et du Développement (CNUCED) mérite, à ce titre, une place de choix. De même en est-il des travaux de la neuvième session du Conseil de la CNUCED au cours desquels l'action commune des Gouvernements africains mise au point durant la réunion préparatoire, et sur la base des documents de travail présentés par les secrétariats de la CEA et de l'OUA, a permis de préciser les points de vue africains sur les problèmes touchant à l'amélioration des divers aspects du commerce international conçu comme une aide au développement. Ce faisant, les délégués africains ont largement contribué à la définition des objectifs de la Deuxième décennie des

Nations Unies pour le développement, en particulier pour ce qui est des mesures spéciales en faveur des moins développés parmi les pays du Tiers Monde. La troisième réunion du Conseil de l'UNIDO (Avril-Mai 1969) a été pour le Secrétariat général de l'OUA la première occasion d'organiser le groupe africain au sein du Conseil afin de disposer, dans cette institution, d'un front uni des neuf Etats africains qui y siègent.

6. Les aspects particuliers de l'oeuvre de la CNUCED comme de l'UNIDO, liés à la formulation des objectifs de la Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, ont servi de base au groupe africain à l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la dernière phase de la préparation de la décennie. Auparavant, les Gouverneurs africains au sein de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et du Fonds Monétaire International (FMI) ont oeuvré, ensemble, à garantir un plus grand soutien de ces deux institutions financières à l'action générale d'assistance au développement que se veut la Deuxième décennie. Ainsi doivent être comprises les mesures tendant à créer un lien entre les droits de tirage spéciaux (prévus pour libérer de nouvelles liquidités monétaires) et l'aide au développement ; ainsi doit être compris aussi l'appel lancé tant à la direction des deux institutions financières qu'aux grandes puissances pour assurer le renouvellement des ressources de l'AID ou pour adapter le taux moyen d'intérêt des prêts de la BIRD aux conditions spécifiques qui prévalent dans les pays du Tiers Monde. C'est dans ce même esprit, enfin, qu'il convient d'étudier le "Rapport Pearson" commandé par les autorités de la BIRD à un groupe d'experts internationaux, afin de mieux connaître la conjoncture de l'assistance aux pays en voie de développement et d'arrêter, en conséquence, les grandes lignes de la politique à suivre en cette matière dans les dix années à venir. Le rapport spécial présenté par le Secrétariat général de l'OUA sur la réunion des institutions financières de Washington aborde plus en détail les problèmes brièvement évoqués ici,

en même temps qu'il souligne la nécessité d'une meilleure organisation du groupe africain au sein de ces deux institutions appelées de plus en plus à jouer un rôle déterminant dans l'amélioration des conditions de l'aide.

7. Au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, le groupe africain, en même temps qu'il s'attachait à parfaire la préparation de la Douzième décade, a entrepris de faire adopter les résolutions de la neuvième session ordinaire de la CEA. Il est bon de rappeler que, par ces résolutions, les responsables africains de la vie économique ont voulu donner à la branche africaine de l'ECOSOC des structures nouvelles et des méthodes de travail adéquates lui permettant de mieux appréhender les multiples problèmes qui vont se poser au continent au cours des années 1970. Mais, par-dessus tout, ces résolutions ont le mérite de conférer aux dirigeants africains eux-mêmes et à l'OUA un rôle plus important dans la définition des programmes comme dans le contrôle de l'exécution des tâches de la CEA.

8. Dans le domaine des activités économiques, une place toute spéciale doit être aussi réservée à la conférence organisée en novembre 1969 à Addis-Abéba par un groupe d'hommes d'affaires (Business International), en vue de mieux comprendre les problèmes du développement africain et de mieux préciser les modalités de la croissance de leurs investissements dans notre continent. Le trait particulier de cette réunion est qu'elle a été l'occasion d'un dialogue franc entre des investisseurs étrangers et les responsables du développement économique et social de la majorité des pays africains. Les deux groupes de partenaires ont eu ainsi l'occasion de discuter des raisons qui pourraient expliquer le niveau extrêmement bas des investissements privés internationaux dans les pays africains, comparés à ce qu'il en est en Amérique latine, en Asie ou en Europe. Les responsables africains ont su apporter à leurs partenaires internationaux les assurances sur la garantie des investissements, sur leur rentabilité, mais aussi sur le respect mutuel

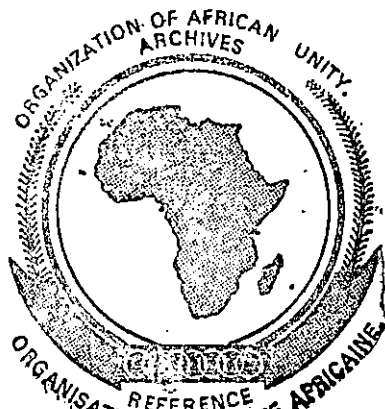
des intérêts des partenaires. En tout, il s'agit là d'une confrontation qui gagnerait à être répétée dans l'avenir, parce qu'elle offre l'occasion aux Africains de combattre certains préjugés et de faire connaître aux détenteurs de capitaux privés les immenses potentialités de l'économie africaine et les raisons qui devraient les inciter, dans un avenir proche, à accroître leurs investissements en Afrique.

9. Dans le domaine du développement social, il convient de noter la réunion régionale sur la politique de développement rural en Afrique. La coopération interafricaine en matière de développement communautaire a été étudiée par les délégués réunis en Zambie au mois de novembre 1969 et l'on est en droit d'espérer que les résolutions de ces assises contribueront à accroître l'efficacité de l'action conjuguée de la CEA et de l'OUA dans ce secteur complémentaire du développement économique. C'est aussi sous l'angle du développement global du continent africain qu'il convient de considérer les résultats de la troisième Conférence régionale africaine du Travail tenue au Ghana en décembre 1969. Le thème de cette réunion : "La politique africaine de l'emploi", a été, pour les responsables africains du travail, l'occasion d'harmoniser leur projection de l'emploi dans les années à venir, de façon à faire face à la demande, sur le plan national, et petit à petit sur le plan des autres pays du continent. Il importe de noter le souci unanimement exprimé par tous les délégués d'établir de plus en plus une concordance entre la politique d'éducation et de formation des cadres et la planification des emplois telle qu'elle peut ressortir de la projection des différents aspects du développement national.

10. Pour ce qui est des transports et des communications, il est juste de mentionner comme un événement capital, la tenue à Addis-Abéba, au mois d'octobre 1969, de la première Conférence routière panafricaine. Cette conférence réunit sous l'égide du Gouvernement impérial éthiopien et de la

Fédération internationale des transports routiers, a reçu pleine et entière assistance de la part du Secrétariat général de l'OUA. Elle a permis, entre autres, de mettre sur pieds un Comité intérimaire de huit Etats africains chargé d'étudier les conditions et les méthodes de travail d'une association routière panafricaine. La CEA et l'OUA chargées de convoquer la première réunion de ce Comité intérimaire ont déjà retenu la date du 9 au 13 mars 1970 et adressé les invitations aux Etats intéressés. Enfin, les transports et communications en général ont été l'objet de discussions sérieuses entre les Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique Centrale au cours de la réunion du Comité des experts tenue à Addis-Abéba du 11 au 16 décembre 1969. Diverses recommandations ont pu être adoptées dont l'application permettrait une plus grande harmonisation des infrastructures aussi bien que des moyens de transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens, que des systèmes de télécommunications entre les Etats de ces deux sous-régions.

11. Parlant de sous-régions, il convient de souligner que durant la période allant de septembre 1969 à février 1970, divers groupements régionaux ont tenu des réunions dont le résultat le plus clair est le renforcement de la coordination des activités économiques et sociales des Etats. Mentionnons le Conseil des Ministres des Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique Centrale, la Conférence au sommet des mêmes Etats, la session ordinaire de la sous-région d'Afrique Centrale de la CEA, le Conseil des Ministres et la Conférence au sommet de l'OCAM comme autant d'entreprises positives dans la voie du nécessaire rapprochement entre les peuples du continent, en vue de l'amélioration des conditions de vie en Afrique.





AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1970-02

# Report of the Administrative Secretary-General on the O.A.U. activities in economic, social, transport and telecommunications matters

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7517>

*Downloaded from African Union Common Repository*